



**Demande de subvention du SM4 pour la réalisation
d'un kit de sensibilisation au gaspillage alimentaire**

Rapport n° CP/2014/611

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Le syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin (secteur de Cernay) propose de réaliser et diffuser librement, dans les deux départements alsaciens, des outils pédagogiques sur le gaspillage alimentaire. La lutte contre le gaspillage alimentaire occupe une place importante dans le plan départemental de prévention des déchets mené par le Département, en coordination avec le Département du Haut-Rhin. Les kits réalisés pourraient être prêtés à toute structure (association, collectivité) souhaitant réaliser une animation autour du gaspillage alimentaire.

1-Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Le plan départemental de prévention des déchets (PDP) décline le Plan National de Prévention des Déchets et met en œuvre le volet « prévention » du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

Le Département a un rôle de mobilisateur et d'accompagnateur des autres collectivités, à travers la coordination, la communication, l'exemplarité, voire l'incitation financière.

Les 2 Départements alsaciens ont décidé d'une collaboration interdépartementale dans le domaine de la prévention des déchets par convention signée le 27 juin 2012. Celle-ci prévoit entre autres la création d'outils de communication et de sensibilisation communs aux 2 Départements.

Le gaspillage alimentaire constitue un thème important des plans de prévention qui est mis en avant en 2014, année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, il existe un fort potentiel de réduction du gaspillage à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, de l'agriculture au consommateur.

2- Projet de sensibilisation au gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire n'est pas inéluctable : en prendre conscience et adopter de petits gestes permet à tout un chacun de réaliser de substantielles économies et de réduire ses déchets. L'accompagnement d'un changement de comportement s'appuie sur des actions de sensibilisation des ménages. En effet, il s'agit de présenter « les bons gestes » en matière de prévention. La communication doit alors s'attacher à être informative, ludique et attractive.

C'est l'une des tâches que s'est fixée le SM4, syndicat mixte haut-rhinois de collecte des déchets, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets

Le SM4 propose de réaliser et dupliquer un kit de sensibilisation sur le thème du gaspillage alimentaire et de le mettre à disposition de plusieurs partenaires engagés dans la prévention (les 2 Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'ADEME, la DRAAF), afin de répondre aux demandes de structures alsaciennes souhaitant communiquer sur ce sujet (EPCI, associations, collèges, lycées, etc...).

Chaque kit se compose de 7 affiches sur support, complétées par une maquette ludique et pédagogique présentant le rangement préconisé des denrées dans le réfrigérateur, et par un jeu de cartes associant les recettes de cuisine à des restes alimentaires. Un livret explicatif vient compléter l'ensemble.

Les outils réalisés seraient répartis et mis à disposition de l'ADEME et la DRAAF, ainsi que des IREPS (Instances Régionales d'Éducation et de Promotion de la Santé), et des 2 Départements, pour un prêt aux structures souhaitant communiquer sur ce sujet à l'occasion de réunions thématiques.

3- Demande de subvention

Le SM4 propose de faire réaliser les différents documents en 7 exemplaires et sollicite une participation financière auprès de ses partenaires : ADEME, DRAAF, Département du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le coût de réalisation de 7 exemplaires de cet outil de sensibilisation s'établit à 14 018,04 € TTC, soit 2 002,58 € par exemplaire.

Cette demande est éligible aux critères du Département : le Département a la possibilité de subventionner jusqu'à hauteur de 20% les EPCI pour leurs actions (prestations externes) de sensibilisation et de formation du public sur le thème de la prévention des déchets.

Compte-tenu des autres co-financeurs, il est proposé que notre collectivité départementale participe à hauteur de 2 002,58 € (soit 14,29%) selon la convention financière ci-jointe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24334	65-65734-731	9 000,00 €	9 000,00 €	2 002,58 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin une subvention de 2002,58 € pour la réalisation d'un kit de sensibilisation au gaspillage alimentaire,
- approuve la convention financière jointe en annexe et autorise le président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL